

COMMUNIQUE DE PRESSE

PAC 2020 : versement de l'avance des aides directes et de l'ICHN à partir du 16 octobre 2020

Agen, le 19 octobre 2020

Le paiement des avances des aides de la PAC 2020 arrive sur les comptes des agriculteurs à compter du 16 octobre, premier jour permis par la réglementation européenne.

Ainsi, en Lot-et-Garonne, plus de 50 millions d'euros seront versés par l'ASP (Agence de services et de paiement) dès le 16 octobre au titre des aides du 1er pilier de la PAC et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Sont concernés plus de 4 850 demandeurs, soit plus de 95 % des 5 051 bénéficiaires des aides découplées.

Ces avances concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), la plupart des aides couplées animales (aides aux bovins allaitants et laitiers, aide ovine et aide caprine) ainsi que l'ICHN.

Les agriculteurs bénéficient pour ce paiement d'une augmentation des taux d'avance des aides à hauteur de 70 % des montants finaux pour les aides directes et de 85 % pour l'ICHN.

De nouveaux versements seront ensuite réalisés au titre de cette avance, dès le 19 octobre, puis fin octobre, mi-novembre et fin novembre.

Le paiement du solde de ces aides interviendra à partir de la mi-décembre.